

COMMUNE DE ROCLES**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 juillet 2018**

Date de la convocation : **09 Juillet 2018**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **09 Juillet 2018**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **08**

L'an deux mil dix-huit le vendredi treize du mois de **juillet**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **23 mars 2014**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Raymond MARTIN**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : **BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, PALPACUER Daniel.**

Absent(s) non excusé(s) : **néant**

Absent(s) représenté(s) : **AUBERT Sabrina**

Pouvoir(s) : **Mme AUBERT Sabrina à Mme RANC Aline.**

M. ROUX Joël a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Voirie 2018 – demande de subvention (contrat territorial 2018-2020)
- Frais de fonctionnement de l'école – facturation aux communes de résidence
- Approbation des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique et décision d'adhésion
- Décision Modificative n°1 – budget principal commune (régularisation FPIC 2018)
- Demande de subventions – renouvellement du matériel de déneigement

Questions diverses :

- Projet de mise en place d'un service mutualisé de Délégué à la Protection des Données
- Jugement du TGI de Mende contre conjoints Lauraire - Appel du jugement

Pièces jointes :

- procès-verbal de la séance du 6 avril 2018 (transmis précédemment par mail)
- projet de délibération - approbation des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique et décision d'adhésion + règlement intérieur.
- Courrier CDG48 du 19 juin 2018 - RGPD

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H40**.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **6 avril 2018** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

- Voirie 2018 – demande de subvention (contrat territorial 2018-2020)

La subvention prévue au contrat territorial 2018-2020 pour les travaux de réfection de la route blanche est de 10 804€. Le montant des travaux s'élève à 59 033 € TTC.

- Frais de fonctionnement de l'école – facturation aux communes de résidence

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 1058,36€ par élève. 7 élèves pour Chastanier. 0,5 élève pour Pierrefiche.

Ces frais sont en légère hausse par rapport à l'année précédente, en raison de l'accroissement des prix de l'énergie et des fournitures scolaires ainsi que du diviseur (25 élèves au lieu de 26)

- Approbation des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique et décision d'adhésion

Le conseil officialise l'adhésion au Syndicat Mixte Lozère Numérique et approuve les statuts du syndicat. Il désigne M. Pierre MALLET comme délégué communal.

- Décision Modificative n°1 – budget principal commune (régularisation FPIC 2018)

Le solde de répartition du FPIC 2018 est de +77€. La régularisation au niveau du budget s'établit ainsi :
-585€ au 739223D ; +1989€ au 615231D ; +1404€ au 73223R.

- Demande de subventions – renouvellement du matériel de déneigement

Une subvention au titre de la DETR est sollicitée pour l'achat d'un nouveau tracteur avec l'équipement nécessaire pour le déneigement. Des devis ont été demandés à 4 fournisseurs.

Questions diverses :

Projet de mise en place d'un service mutualisé de Délégué à la Protection des Données

Le centre de gestion propose un service mutualisé entre les communes pour l'application de la nouvelle loi sur la protection des données à caractère personnel.

Jugement du TGI de Mende contre consorts Lauraire - Appel du jugement

Un appel a été interjeté par les consorts Lauraire opposés à la commune dans l'affaire des chemins ruraux à la Rochette.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à 21H30.

Compte rendu affiché le **20 juillet 2018** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Raymond MARTIN

